



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers  
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

Version de novembre 2024

# **Répondantes communales et Répondants communaux à l'intégration**

## **Cahier des charges**

**Législature 2021-2026**



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers  
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

**Chères répondantes communales à l'intégration,**

**Chers répondants communaux à l'intégration,**

Dans le canton de Vaud, la politique d'intégration des étrangers est réalisée par de nombreux partenaires différents : les associations, les communes, le canton. Ce dispositif très dynamique fonctionne grâce à l'action de tous les acteurs concernés. Cet engagement en faveur de l'intégration est indispensable à la cohésion de notre canton, puisque nous accueillons 20'000 nouveaux arrivants chaque année, de provenances géographiques et culturelles très diverses. Il est d'autant plus important de renforcer les liens entre l'administration et la population et d'acheminer les informations au plus près des personnes concernées, ceci dans la tradition d'accueil du Canton de Vaud.

En tant que répondant-e communal-e, vous êtes un maillon clé de cette chaîne. L'intégration est un processus complexe car fait de réciprocité : il implique à la fois la volonté des personnes étrangères de s'intégrer et l'ouverture de la société qui les accueille. A l'échelon communal, vous représentez la première porte d'entrée, vous êtes la première image de la société d'accueil. Vous tenez le rôle de trait d'union entre le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et votre commune. En tant qu'autorité cantonale, il est donc de notre devoir de vous fournir les outils nécessaires à l'accompagnement des personnes et à l'accomplissement de votre travail. N'oublions pas enfin que l'intégration est une matière vivante. Il est donc important de l'appréhender dans une dynamique de réflexion permanente, de savoir prendre le temps du recul et de l'analyse. Le document en annexe a pour vocation de vous servir de guide dans la haute mission qui est la vôtre.

Merci pour votre engagement en faveur de la cohésion de notre Canton. Travaillons ensemble pour promouvoir le « Vivre ensemble » !

La Cheffe du département

  
Isabelle Moret  
Conseillère d'Etat



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers  
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

## **GUIDE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS DES RÉPONDANT-E-S COMMUNAL-E-S**

**Au niveau légal**, votre travail s'inscrit dans le cadre de la Loi 142.52 sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007 qui prévoit à son article 13 al. 1 que les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Son alinéa 2 mentionne en outre qu'afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun. A défaut de désignation par les communes, le répondant sera le syndic.

Bien que les communes vaudoises soient confrontées à des réalités diverses, il **est attendu** que chaque **répondant-e communal-e** à l'intégration :

- ❖ relaie toutes les informations du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) au sein de l'Administration communale et des communautés étrangères ;
- ❖ suive la bonne mise en œuvre de la Circulaire 23/01<sup>1</sup> destinée aux Contrôles des habitants du canton. Il convient notamment de s'assurer, par une visite annuelle, que la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » y est bien distribuée dans la langue la plus appropriée<sup>2</sup>, en se rendant aux Contrôles des habitants ;
- ❖ participe au moins à un événement par année organisé par le BCI.

Concrètement, **vos actions** se situent à trois niveaux :

---

<sup>1</sup> La circulaire 23/01 destinée aux Contrôles des habitants du canton « Intégration et primo-information : rôle du Contrôle des habitants en matière d'accueil et d'information aux nouveaux habitants » invite les Contrôles des habitants à remettre à chaque nouvel et nouvelle arrivant-e le matériel « Bienvenue dans le canton de Vaud », les informer de l'existence des cours de français dans la commune et les informer de l'existence des permanences Info-Conseil-Migration de la Fraternité à Lausanne, Renens, Payerne, Orbe, Clarens, Aigle et Nyon.

<sup>2</sup> La Brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » est gratuite et peut être commandée auprès du BCI.



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers  
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

## **1. Informer**

- ❖ Informer les organes législatifs et exécutifs communaux sur les outils et les projets existants en matière d'intégration.
- ❖ Sensibiliser les organes législatifs et exécutifs communaux, ainsi que l'Administration communale, à la thématique de l'intégration et de la prévention du racisme.
- ❖ Informer la population sur les offres d'intégration et les enjeux liés à l'intégration (par exemple : cours de français).

## **2. Favoriser les activités de réseau**

- ❖ Être la personne-relais entre le BCI, votre commune et les partenaires actifs dans le domaine de l'intégration (autres dicastères, administrations, citoyen-ne-s, associations, migrant-e-s).
- ❖ Jouer le rôle de trait d'union entre le BCI, la commune et les Commissions communales Suisses-immigrés (CCSI), lorsqu'elles existent.
- ❖ Vous informer de ce qui se passe dans les communes avoisinantes, par exemple, lors d'une réunion entre syndics ou en rencontrant une antenne régionale du BCI, afin qu'elle vous informe, conseille et oriente.
- ❖ Participer aux activités et événements de votre région.

## **3. Soutenir**

- ❖ Identifier et faire remonter les besoins, les problèmes et les bonnes pratiques vers le BCI en échangeant avec les antennes régionales du BCI.
- ❖ Accompagner et inciter les citoyen-ne-s à s'investir en soutenant leurs initiatives.
- ❖ Favoriser la participation des citoyen-ne-s étrangers-ères aux élections et aux votations.



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers  
et la prévention du racisme (BCI)**

Service de la population  
Avenue de Sévelin 46  
1014 Lausanne

- ❖ Sensibiliser votre commune à la plus-value d'une politique d'intégration en relayant les informations aux acteurs et actrices concerné-e-s et en initiant des projets (par exemple : cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, cafés contacts, cours de français etc.).
- ❖ Soutenir et accompagner la création d'une CCSI.

**Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec le ou la responsable de l'antenne du BCI de votre région :**

---

**La côte,  
Ouest lausannois**

Migjen Kajtazi

079 303 28 23

[migjen.kajtazi@vd.ch](mailto:migjen.kajtazi@vd.ch)

**Jura-Nord Vaudois,  
Gros-De-Vaud, Broye-Vully,  
Est lausannois, Lavaux-Oron**

Marie Sottas

079 721 38 03

[marie.sottas@vd.ch](mailto:marie.sottas@vd.ch)

**Chablais, Riviera,  
Pays-d'Enhaut**

Sarah Laroche-Neji

079 303 28 10

[sarah.laroche-neji@vd.ch](mailto:sarah.laroche-neji@vd.ch)